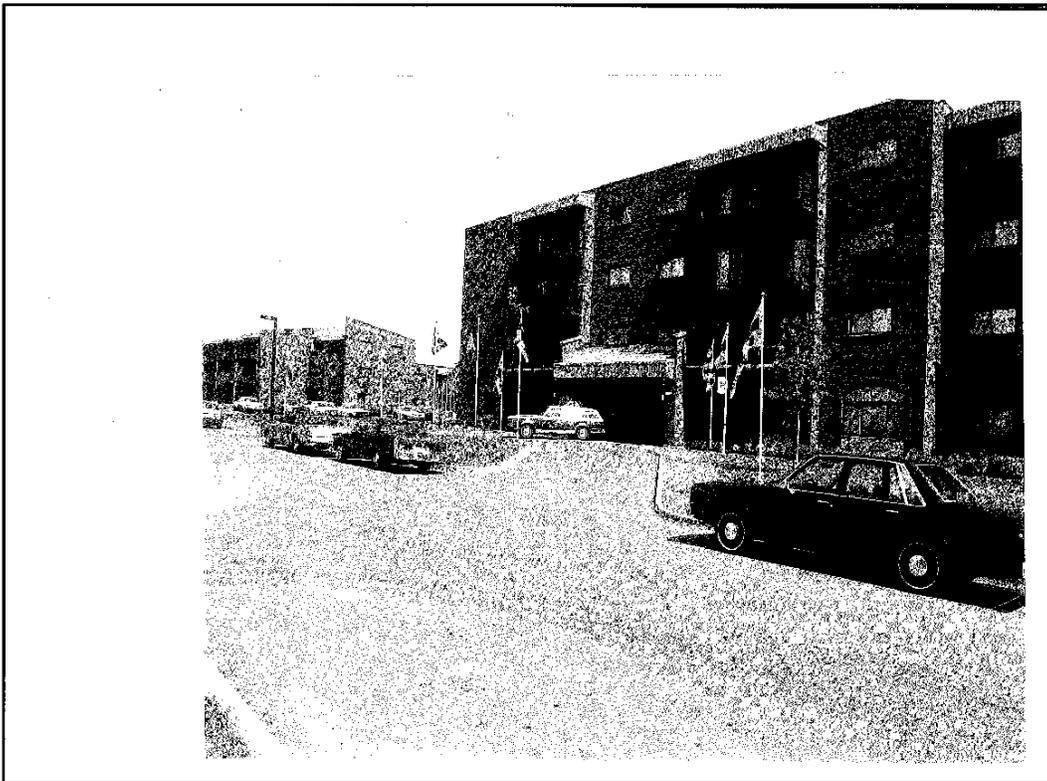


HISTOIRE DE CITÉ DES RETRAITÉS N.D.F. INC.



La Cité des Retraités est un vaste complexe pour personnes autonomes et offrant une multitude de services. À l'intérieur de la résidence : un dépanneur-épicerie, une pharmacie, un salon de coiffure, un salon multimédia, une bibliothèque, une salle de cinéma, une salle d'activités, des lieux de culte, une salle de billard et des salles de repos.

Ce spacieux bâtiment est un OSBLH, un organisme sans but lucratif d'habitation chapeauté par une Corporation et administré par un Conseil d'administration. Depuis plus de quatre décennies, une centaine de bénévoles s'engagent afin d'assurer la pérennité et la préservation de ce joyau historique situé dans Rosemont-La Petite-Patrie.

Depuis plus de 28 ans, un visionnaire, philanthrope et un homme remarquable, M. Réal Bédard s'investit comme président et actif protecteur de La Cité des Retraités. Au nom de toute la communauté et des résidents de La Cité, merci monsieur Bédard de votre dévouement qu'on ne peut passer sous silence.

Plusieurs activités pour tous les goûts sont judicieusement orchestrées par notre coordonnateur aux loisirs afin d'agrémenter la vie à La Cité. Durant la saison estivale, de magnifiques jardins extérieurs munis de balançoires, potagers et fleurs créent ce havre de paix où il fait bon vivre. Plusieurs aiment s'y retrouver afin de se ressourcer ou partager les passe-temps avec les nouveaux amis et avoir du plaisir. Nos résidents-usagers s'impliquent volontairement pour soutenir et enjoliver leur milieu de vie. Tous ont à cœur leur Cité. Et ils en sont fiers.

Notre personnel d'expérience et attentif aux besoins des résidents se fait un plaisir de les assister; c'est notre vocation. Nos « *cinq règles d'or* » sont : le **Respect**, la **Discrétion**, la **Fierté**, le **Service** et la **Sécurité**.

Le bonheur et la sécurité de nos résidents sont nos priorités. Avec mon équipe, nous sommes là pour vous. Ayant œuvré toute ma carrière dans le domaine de l'hôtellerie et des Résidences pour personnes autonomes (RPA), la satisfaction et le service à la clientèle ont toujours été et seront toujours mon objectif.

Cordialement,

Bernard Beauchemin
Directeur général

LA CITÉ DES RETRAITÉS, LÀ OÙ IL FAIT BON VIVRE!

« Si vous désirez réaliser quelque chose d'extraordinaire, commencez par le rêver. Ensuite, allez au bout de votre rêve sans jamais vous décourager »
Walt Disney.

Comme vous le savez sans doute, plusieurs grandes réalisations ont d'abord commencé par une idée, un dessin. Malheureusement, plusieurs projets restent ancrés dans l'imaginaire. Pourtant, il suffit d'une impulsion jumelée à un puissant désir et surtout, une volonté de fer pour réussir. Puis, un jour, les rêves deviennent réalité grâce à des gens qui ont cette flamme intérieure et cet esprit de prévoyance, d'organisation et de labeur. C'est dans un tel contexte que le projet La Cité des Retraités est né à l'automne 1977.



LE DÉBUT DES TRAVAUX DE LA CITÉ DES RETRAITÉS

Aussi, au début des années 70, au Québec, la société prend conscience des défis liés au vieillissement démographique. À cette époque, les jeunes couples fondent une famille. Cependant, dans leur foyer, il y a de moins en moins de place pour l'hébergement des parents. Un phénomène lié à diverses raisons et surtout, à une conception nouvelle de l'ordre social.

Depuis plus de 45 ans, la Cité des Retraités est reconnue pour son modèle unique, audacieux valorisant sa conception architecturale et son organisation axée sur l'humain. Cela se traduit par les efforts soutenus d'une centaine de bénévoles ainsi qu'une dizaine d'administrateurs chevronnés travaillant de concert avec les résidents. Tous poursuivent le même but que les fondateurs : *créer un milieu où il fait bon vivre.*



UN ENDROIT OÙ IL FAIT BON VIVRE

LES RÉFLEXIONS À L'ORIGINE DU PROJET

Revenons 50 ans en arrière. Alité à l'hôpital, Maurice Marier se remet d'une légère intervention chirurgicale. Ce résident de Cité-Jardin depuis 30 ans se questionne sur son sort et celui de ses concitoyens qui avancent en âge comme lui.



Maurice Marier

Maurice Marier

À ce moment, Il s'interroge alors sur le besoin d'une maison dans le secteur qui pourrait profiter aux gens du quartier et de ceux habitant les paroisses avoisinantes. Un endroit pour s'y retirer tout en profitant de la compagnie de personnes vivant la même situation. Surtout, ces hommes et ces femmes n'auraient plus à assumer la responsabilité et l'entretien d'une vaste propriété.

M. Marier en discute par la suite avec son vieil ami, Wilbert Paris. Celui-ci se pose les mêmes questions et lui présente ses recherches liées à la longévité, à l'habitation et aux conditions de vie des personnes âgées. Et par la suite, un grand nombre de gens ainsi que le curé de Notre-Dame-du-Foyer, André Désautels, démontrent leur intérêt pour ce beau projet qu'est de créer une maison de retraite pour aînés.

PREMIÈRE ÉTAPE

Le 14 mai 1973, une première réunion se tient en compagnie du curé André Désautels, les médecins Armand Lehoux et Gaston Leduc, ainsi que le notaire Guy Rivet, Albert Beauchamp, Paul Robillard et bien sûr, le duo à l'origine du projet, Wilbert Paris et Maurice Marier.

Les membres discutent de l'éventuelle construction d'une maison de retraite pour personnes âgées dans la paroisse Notre-Dame-du-Foyer, située dans le quartier de Rosemont. À l'unanimité, tous conviennent d'envisager l'étude de ce projet emballant et de sensibiliser les gens au projet grâce à une publicité à paraître dans le feuillet paroissial.

À cette réunion, un comité temporaire d'organisation est formé des membres suivants :

Mesdames Lucie Arcand

Rita Desjardins

Carmen Ouellette

Messieurs Raoul Asselin

Albert Beauchamp

Pierre Bouchard

Jean Cousineau

André Désautels, ptre.

Gaston Leduc, m.d.

Armand Lehoux, m.d.

Maurice Marier

Albert Ouellette

Guy Rivet, notaire

Paul Robillard

Marcel Robitaille

Wilbert Paris

Guy Thérien

Au cours d'une réunion, le 19 juin 1973, il est proposé qu'un comité provisoire soit formé d'Albert Beauchamp, Maurice Marier, Guy Rivet, Wilbert Paris, Guy Thérien, Armand Lehoux, Marcel Robitaille, Gaston Leduc et Paul Robillard.

Ce comité prépare alors un questionnaire destiné aux paroissiens âgés de plus de 55 ans dans le but de déceler leur intérêt pour la future maison. Entretemps, Paul Robillard offre ses services afin d'obtenir d'un don de la Caisse Populaire Notre-Dame-du-Foyer qui permettra de défrayer les coûts d'envoi du questionnaire.

Durant cette rencontre, il est convenu que les membres visiteront d'autres résidences de retraités et rapporteront leurs observations à une réunion ultérieure.

Lors d'une autre assemblée, le 23 juillet 1973, le maire de Montréal Jean Drapeau expose ses idées personnelles sur le projet. Au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Foyer, les 155 personnes présentes écoutent attentivement ses propos.

M. Drapeau mentionne que les autorités municipales favoriseraient l'établissement d'un tel centre au parc Viau à l'emplacement du Village olympique. Le premier magistrat de la métropole demande que le comité lui soumette le nombre de logements envisagés et ce, pour la fin septembre. Une semaine plus tard, le 30 septembre, Rita Desjardins, René Asselin et Lucie Arcand viennent se joindre comité temporaire.



Paul Robillard



Albert Beauchamps

Au tout début de l'année 1974, Albert Beauchamp et Wilbert Paris rencontrent le président de la Société d'habitation du Québec afin d'obtenir des informations sur la possibilité de bénéficier de subventions pour la réalisation du projet.

Entretiens, les membres du comité s'entrelient avec Guy Legault, directeur du service d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que Roger Mercier du gouvernement provincial. Cela représente tout un travail de recherche et de documentation afin de se préparer aux propositions du maire Jean Drapeau que celui-ci entend dévoiler au début de février.

Malheureusement, ces multiples rencontres, palabres et heures de préparation s'avèrent vaines en raison de malentendus entre les gouvernements provincial et fédéral.

Cependant, pas question de se décourager et encore moins d'abandonner la future maison pour aînés. Le 12 juillet 1974, messieurs Paris et Beauchamp rencontrent M. D'Amours, le vice-président de la Société canadienne d'hypothèque et de logement afin d'exposer les grandes lignes du projet et s'enquérir des conditions d'emprunt et de remboursement. Favorable au projet, M. D'Amours propose de consentir les conditions d'un prêt à 100%. Il soumet des formules de demande de fonds de démarrage ainsi qu'une demande de prêt.

Deux semaines plus tard, le 22 juillet, la demande de fonds de démarrage est transmise à la S.C.H.L. Au même moment, à la demande du maire Drapeau, les architectes D'Astous et Durand proposent au comité une esquisse d'un centre domiciliaire olympique préparée pour les entreprises Zarolega. Il s'agit d'une tour triangulaire de 18 étages. Ce projet en hauteur semble toutefois très coûteux.

Au même moment, M. Leclerc de la Maison d'architectes Lemay et Leclerc offre ses services aux membres du comité fondateur. De son côté, M. Paris rencontre Charles Labrecque de la Maison C. Labrecque, Bissonnette et Associés, ingénieurs conseils qui proposent aussi une soumission. Ces deux firmes deviennent responsables de la réalisation architecturale et physique de la Cité des Retraités.

Le 1er octobre 1974, le comité reçoit un don de 6 000 \$ de la SCHL à titre de fonds de démarrage.

Le notaire Guy Rivet prend en charge l'obtention d'une charte d'incorporation du gouvernement provincial. Ces lettres patentes ont été données le 30 octobre 1974 et enregistrées le 11 décembre 1974 Libro C 429 folio 78 sous le nom de Projet-Cité des Retraités Notre-Dame-du-Foyer-Inc.



Gaston Leduc

Le 12 décembre 1974 messieurs Albert Beauchamp, Wilbert Paris, Guy Thérien, Maurice Marier et Gaston Leduc sont nommés pour former le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. À cette assemblée, est ratifiée et confirmée l'entente avec monsieur Charles Labrecque qui agira à titre de mandataire et assumera la surveillance des travaux.

LA CATASTROPHE

Alors que le bateau semble voguer allègrement, une lettre de de la Société centrale d'hypothèque et de logement, parvenue le 27 janvier 1974, informe que les travaux ne peuvent pas être réalisés à l'emplacement préalablement concédé par la Ville de Montréal.

Malgré deux ans d'efforts et de travail acharné, il semble que le projet est irréalisable: le conseil d'administration envisage sérieusement d'y mettre fin.

NOUVEAU DÉPART

Grâce à la ténacité et les efforts de Wilbert Paris, la future maison reste toujours dans sa mire. Beau temps, mauvais temps, le Montréalais se met à explorer le quartier à la recherche d'un autre site. Toutefois, les terrains de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont ainsi que celui des Pères Franciscains ne sont pas disponibles. Enfin, coin Beaubien et de Pontoise, il aperçoit une enseigne "*Terrain à vendre - 350 000 pieds carrés*". Ce lopin de terre appartient à la Commission des accidents du travail qui consent à le vendre pour la somme de 350 000 \$.

En cette mémorable journée du 25 août 1975, le comité prend connaissance de l'offre de la Société canadienne d'hypothèque et de logement qui consent un prêt hypothécaire de 7,8 M\$. Immédiatement, Albert Beauchamp rend visite au maire Jean Drapeau afin d'obtenir le permis de construction qui tarde toutefois à venir.

MISE EN MARCHÉ DU PROJET

Alors que les architectes s'affairent à la préparation des plans, les membres du comité fondateur s'occupent activement d'intéresser les gens des paroisses environnantes. Des rencontres avec les marguilliers des paroisses St-Fabien, St-Bonaventure, Marie-Reine-des-Cœurs et St-Jean-Vianney produisent d'heureux résultats. Chacune de ces paroisses délègue 2 paroissiens qui deviennent automatiquement les membres de la corporation.

PROBITÉ EXEMPLAIRE

Au début du projet, il est entendu que personne ne doit profiter personnellement de quelques avantages financiers résultant de la réalisation du projet. Une résolution adoptée le 22 septembre 1975 spécifie:

« Aucun membre de la corporation ne doit accepter sous peine de renvoi immédiat, des cadeaux, dons, faveurs ou gratifications quelconques de la part des architectes-ingénieurs, soumissionnaires, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs, locataires potentiels ou toute personne, société, organisation quelconque qui pourraient avoir intérêt à le faire dans le but d'influencer les décisions de la corporation en leur faveur. Que copie de cette résolution soit transmise à tous les intéressés ainsi qu'à la S.C.H.L. »

ACCIDENT DE PARCOURS

Lors de l'achat du terrain, une étude préliminaire des sols indique toutefois une anomalie. Avant de procéder à l'érection d'une structure de béton de 3 et 4 étages, les architectures demandent une étude plus approfondie. Malheureusement, on découvre la présence d'un petit ruisseau sous-terrain qui traverse la partie centrale du terrain. Cela nécessite l'enfouissement de 500 pieux afin de solidifier la bâtisse. Résultat ? Un coût imprévu de 150 000 \$ et un retard de 4 mois des travaux de construction.

En novembre 1976, l'architecture Charles Labrecque soumet des plans, terminés dans une proportion de 95 %. Les travaux de construction doivent débuter incessamment. Entretemps, l'acceptation des plans et des soumissions requiert de longues réunions. Pendant cette période, un comité de construction est formé avec Wilbert Paris, à sa présidence. Le but est de s'assurer de la responsabilité des travaux et de protéger les intérêts de la Corporation. Ce comité accomplit un travail considérable pendant plus de deux ans.

DÉBUT DE LA CONSTRUCTION



Enfin, la première pelletée de terre a lieu le 1^{er} mars 1976 en présence du ministre fédéral Marc Lalonde, le maire Jean Drapeau, les représentants de la SCHL (Société canadienne d'hypothèque et de logement), les membres de la corporation et les curés des paroisses environnantes. La cérémonie de bénédiction du chantier est alors présidée par le curé André Désautels.

Deux mois plus tard, le comité ratifie l'engagement de Denise Varacalli à titre de secrétaire. Cette femme admirable amorce sa carrière et son ascension à la Cité des retraités et occupera plus tard le poste de directrice générale. Grâce à son dévouement, Mme Varacalli suscite l'admiration et la reconnaissance de tous. Imaginez. Elle a travaillé tout un hiver dans une roulotte mal chauffée, sans toilette. Dans un tel décor, elle devait effectuer des tâches exigeantes. Quelle force de caractère et de persévérance hors du commun!

Heureusement, le 25 octobre, un local est mis à la disposition de la corporation à l'extrémité sud de la bâtisse.

Un sous-comité présidé par Thérèse Denis est alors constitué afin d'établir le coût du loyer des nouveaux locataires. Ce comité tient compte de l'orientation du logement, du niveau de l'étage et de toute autre considération. La première échelle de loyer est approuvée le 5 avril 1977 et mentionne les prix suivants: de 190 \$ à 260 \$ pour un **A**, de 280 \$ à 350 \$ pour un **B** et 400 \$ à 450 \$ pour un logement de 4 1/2 pièces, soit un **C**.

UN AUTRE ACCIDENT DE PARCOURS

Durant l'hiver 1977, les ouvriers de la construction font une grève générale sur tous les chantiers dont celui de la Cité des Retraités. Pendant 4 mois, les travaux sont suspendus. Cela provoque le retard des travaux de finition de la résidence. Et facteur plus aggravant, un montant de 500 000 \$ s'ajoute au coût de la construction.

L'acte du prêt hypothécaire de la SCHL est signé le 25 avril 1977 devant le notaire Guy Rivet et déposé au bureau d'enregistrement de Montréal. Le prêt à rembourser est de 11 515 610 \$. Il est résolu que l'année financière de la corporation se termine le 30 juin de chaque année afin de coïncider avec la nouvelle loi sur les baux.

Entretemps, le 16 mai 1977, Jean-Louis Sauvé, le secrétaire de la Ville de Montréal fait part d'une importante nouvelle: la ville est prête à adopter une résolution concernant la fermeture de la rue de Pontoise. M. Sauvé suggère de louer à la corporation cette portion de rue à un montant de 1 \$ par année. L'entente est conclue le 13 juin. Les coûts de pavage et d'entretien sont toutefois à la charge de la corporation.

LA CITÉ OUVRE SES PORTES

Le 17 mai 1977, la maison est fin prête pour la location des appartements de la section I près de la rue Beaubien. Chaque bail de location des locataires est contresigné par un membre de la corporation, soit en l'occurrence, Gabrielle Dupire.

Pour les fondateurs, l'accueil est primordial. Pendant 6 mois, un groupe de bénévoles de la paroisse Notre-Dame-du-Foyer assisté de quelques résidents se relaient afin de faire visiter la maison aux futurs résidents. Mentionnons:

Mme. Rose Bonin

Mlle. Antoine Guertin

Mme. Lucienne Durocher

Mme. Claire Marier

Mme. Eva Caty

Mme. Madeleine Pharand

Mlle. Bibiane Croteau

Mme. Béatrice Paris

Mme. Thérèse Denis

Mme. Laure St-Sauveur

Mme. Gabrielle Dupir

Mme. Jacqueline Roy

Mme. Rita Cousineau

Mme. Jeannette Robillard

Mme. Claire Lehoux

Selon les renseignements fournis par Thérèse Denis du comité de location, 50 baux ont été signés, le 24 mai 1977. Et bonne nouvelle, 93 personnes ont obtenu un examen médical d'admission permettant la signature de leur bail. Les premiers résidents sont monsieur et madame Henri Gélinas et monsieur et madame Roland Gendron.

QUELQUES DATES IMPORTANTES

Au début du mois de juin, Jean-Claude Girard est engagé à titre de directeur de Cité des Retraités. On compte alors 73 locataires qui ont signé un bail de location. Puis, le 27 juin, ce nombre grimpe à 94 baux signés. Une semaine plus tard, le 4 juillet, un premier concierge est engagé.

Puis, le 15 août 1977, un contrat de pavage de la rue de Pontoise et de la voie de circulation à l'arrière de la bâtisse est octroyé au montant de 157 539 \$.

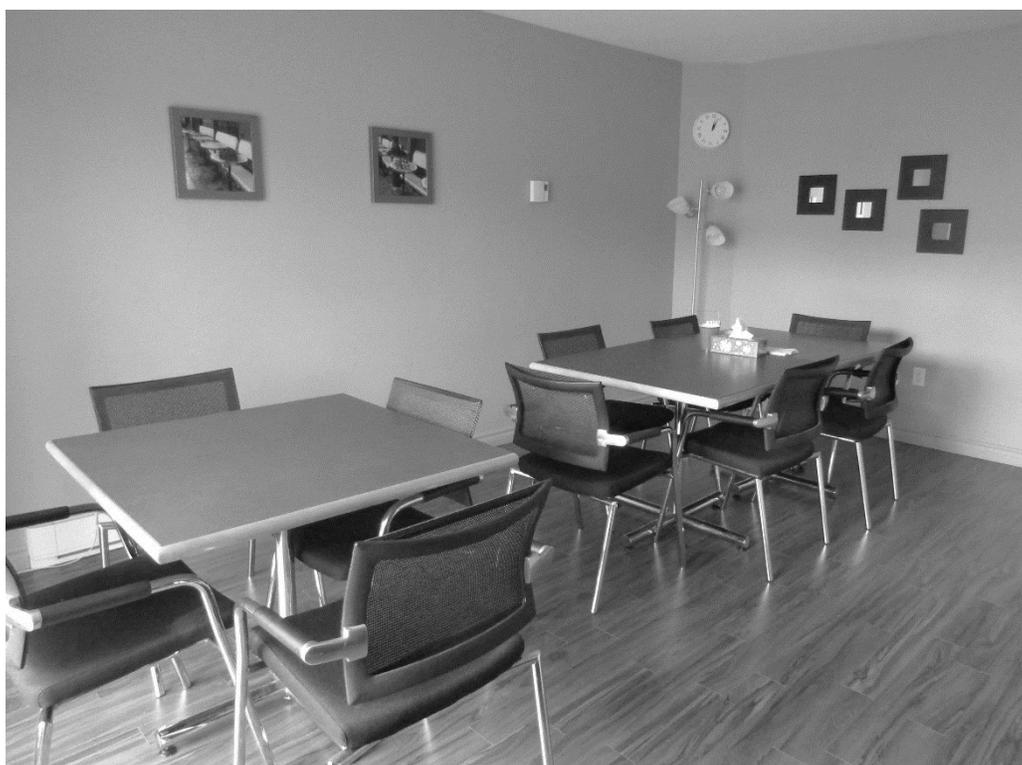
Enfin, tous les travaux intérieurs se terminent le 1er septembre 1977.



CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

L'ouverture officielle de la maison a lieu le vendredi 28 octobre 1977. Parmi les 150 invités, on remarque le ministre André Ouellet responsable de la SCHL, le maire de Montréal Jean Drapeau, plusieurs représentants de la S.C.H.L. dont Jacques Harvey qui a piloté le projet durant la durée de la construction. Les membres de la corporation ainsi que les premiers résidents assistent à la fête.

Deux semaines plus tard, le 14 novembre, le comité de fondation de la Cité des retraités déplore malheureusement le décès de M. Guy Thérien, l'un des pionniers du projet. Son dynamisme l'honore: tous apprécient son dévouement comme trésorier et responsable du comité des finances. Finalement, le comptable agréé Gilles Leduc succède à M. Thérien au poste de trésorier.



SALON GUY THÉRIEN

Au mois de juillet 1978, les logements sont entièrement loués. Déjà, il y a une liste d'attente. Puis, progressivement, les services s'organisent: d'abord la pastorale grâce à la collaboration de l'abbé André Désautels, puis l'ouverture du comptoir de la Caisse populaire et de l'épicerie dont le concessionnaire est Raymond Blain.

Les résidents apprécient les nombreux services offerts par les membres du comité social, du comité d'accueil, les infirmières et les opérations de la salle à manger et du salon de coiffure.

Le 20 novembre 1978, l'acte du prêt hypothécaire porte le montant du prêt à 12 672 471 \$. Tous les entrepreneurs sont payés. Il ne reste plus que le paiement sur le capital et l'intérêt de l'hypothèque pendant les 50 prochaines années en plus des frais d'opération. Tous les logements sont loués et il y a déjà une liste d'attente.

En réalité, les membres du comité-fondateur ont réalisé un travail colossal grâce aux efforts de Wilbert Paris et de Denise Varacalli. Quelle satisfaction et quel sentiment du devoir accompli face aux innombrables démarches et visites à Ottawa, à Québec et Montréal! Il ne reste plus qu'à faire fonctionner la Cité des Retraités de manière efficace et rentable. Surtout, tous les efforts mènent vers le même but, soit créer un climat de joie, de sérénité et de calme où tous pourront vivre en paix et en sécurité dans la maison.

LES NOUVEAUX DÉFIS AU MILIEU DES ANNÉES 2000

Une étude de marché permet d'entrevoir les perspectives de développement. Il ressort que l'orientation future est axée davantage sur l'humain plutôt que le physique. Déjà, les réparations requises ont été effectuées et les bâtiments se trouvent dans un très bon état.

Toutefois, l'aménagement intérieur et la décoration des espaces communautaires (corridors, hall d'entrée, salons d'étage) méritent une attention particulière. Dans certains cas, les modifications insufflent au complexe une nouvelle image et permettent d'améliorer la qualité de vie des résidents. Parmi les actions prioritaires, on note l'embauche d'une animatrice pour les loisirs et les activités communautaires. Les commentaires sont unanimes : l'arrivée de cette personne dynamique a semé un vent d'harmonie à la Cité des Retraités. Sa présence et l'organisation d'activités plaisantes rendent les résidents heureux.

Les membres du conseil d'administration et le personnel s'engagent alors dans une démarche afin de définir la mission de l'organisation. Cette façon rallie l'engagement de tous et permet d'atteindre plus facilement les objectifs. Parmi eux, une priorité est l'accès à un logement de qualité et à un prix plus que raisonnable.

Voici les comportements et valeurs de la mission.

- 1. Écoute attentive des besoins particuliers et évolutifs des résidents.**
- 2. Ambiance chaleureuse dans un décor adapté, sécuritaire et de bon goût.**
- 3. Accueil humain et souriant dans le respect de l'intimité.**
- 4. Flexibilité dans les services offerts. La sécurité des résidents reste primordiale.**

Un vent de renouveau

À la suite du positionnement de la Cité des Retraités sur le marché, en 2009, les membres du conseil d'administration décident d'augmenter le dynamisme de la vie communautaire. Un éventuel agrandissement est envisagé. Ce projet s'évalue en fonction des contraintes d'ordre physique, règlementaire et/ou administrative du Complexe. Finalement, l'élaboration de ces futurs travaux tient compte d'une estimation des besoins de la clientèle actuelle et future du complexe résidentiel pour personnes âgées autonomes.

Plusieurs observent que pour un projet de la taille de la Cité des Retraités (323 unités et 394 résidents) la superficie occupée par les services et équipements communautaires est plutôt restreinte.

Au fil du temps, des espaces de garage intérieur sont devenus accessibles par l'arrière du complexe et laissent donc de la place aux espaces communautaires. Aujourd'hui, les résidents peuvent profiter d'un atelier de menuiserie, salle de jeux, incluant un billard et un précieux espace de rangement pour les concierges.

L'agrandissement s'oriente en tenant compte de deux vocations principales. En premier lieu et de façon prédominante, l'espace a été conçu pour des activités de loisirs, de réceptions et de rencontres. En parallèle, une certaine partie, soit près de 450 pieds carrés servira de salle à dîner et salon pour les réceptions de famille pour les résidents du complexe. Au même moment, un ensemble de réaménagements intérieurs est également planifié au cœur du complexe.

Durant la même période, le gouvernement provincial instaure le processus d'accréditation inhérent à la loi C-83. Ce qui a modifié la vocation de la Cité, soit celle d'offrir des services à la carte à une clientèle de personnes autonomes.

DE NOUVEAUX ENJEUX

Entre-temps les résidences privées doivent suivre les prérogatives liées à la certification du ministère de la Santé et des Services sociaux.

De même, les propriétaires de résidences privées pour aînés ont l'obligation de se soumettre au Code de sécurité du bâtiment, administré par la Régie du bâtiment du Québec. Les nouvelles exigences portent sur le système de détection et d'alarme incendie, les avertisseurs de fumée et les systèmes de gicleurs ainsi que l'installation de mitigeurs afin de limiter la température de l'eau à un maximum de 43° Celsius à la sortie du robinet.

Bien que toutes ces mesures soient prises afin de protéger la clientèle des résidences pour personnes âgées, elles représentent une pression importante sur la capacité

financière de la Cité des Retraités. En étant un OSBLH, soit un organisme sans but lucratif d'habitation, sa principale source de revenus provient de la location des logements des résidents.

Pendant plus d'un an, les membres du conseil d'administration et de la direction du complexe travaillent avec acharnement afin de trouver les capitaux nécessaires pour la réalisation de ces travaux. Le but est de se conformer aux nouvelles dispositions des réglementations. Car sans argent, il est difficile d'aller de l'avant. Face à cet épineux problème, le comité songe à considérer de reporter certains travaux.

ENFIN UNE BONNE NOUVELLE

Le 11 juin 2016, l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et ministre responsable de la SCHL annonce un prêt de 150 millions \$ sur quatre ans afin de permettre aux coopératives d'habitation et aux fournisseurs de logements sociaux sans but lucratif de rembourser par anticipation et sans pénalité les prêts hypothécaires à long terme non renouvelables contractés auprès de la SCHL.

Grâce à cet assouplissement consistant à supprimer les pénalités relatives aux remboursements anticipés, la SCHL s'attend à ce que les fournisseurs de logements puissent obtenir du financement sur le marché privé aux taux d'intérêt en vigueur. Ces mesures visent à réduire considérablement les charges de remboursement hypothécaires. Cependant, des taux d'intérêt plus bas sont souhaitables. Cette condition assure ainsi une meilleure posture financière aux fournisseurs de logements et du même souffle, des logements abordables. De plus, cela donne la possibilité de financer des réparations à l'aide de capitaux privés et d'adopter des modèles opérationnels plus autonomes.

La SCHL a évalué le dossier de la Cité des Retraités en se basant principalement sur le critère de l'état du bâtiment. Une bonne nouvelle survient le 2 septembre 2016 : la demande de remboursement du prêt par anticipation et sans pénalité du complexe est approuvée. Le remboursement du prêt de la SCHL devait être fait au plus tard le 1^{er} novembre 2016.

Grâce au soutien financier de Desjardins, la Cité des Retraités dispose alors des sommes nécessaires pour se conformer aux exigences de la nouvelle réglementation. Ainsi, l'œuvre des fondateurs se poursuit et pourra même être transmise aux générations futures.

Fait à noter, en 2015, tout comme dans d'autres endroits, la Cité des Retraités perd à son tour la succursale de la Caisse populaire Desjardins. Une perte pour les résidents, mais compensée par l'aménagement d'une salle multimédia, un endroit chaleureux où les résidents aiment bien se retrouver. L'ouverture officielle a eu lieu le 26 janvier 2017.

UN ANNIVERSAIRE ET DES TRAVAUX MAJEURS

En cette même année 2017, la Cité des Retraités fête ses 40 ans! L'événement est souligné de façon magistrale par un lancement officiel en mai, suivi d'activités spéciales à tous les mois. Le tout se conclue le 27 octobre 2017 par un souper suivi d'un spectacle auquel participent plusieurs membres du personnel et du conseil d'administration, puis d'une soirée dansante.

En février 2018, la Cité des Retraités entame les démarches pour l'installation des gicleurs. Les coûts des travaux avoisinant 3 500 000 \$ peuvent se réaliser grâce à une subvention du gouvernement du Québec. Ce processus complexe sera ralenti en raison de la pandémie de covid-19 et s'échelonnera sur plusieurs années. Les travaux se termineront finalement à la fin de 2023 et ce, au grand bonheur des résidents heureux de voir la fin de ce grand chantier!

Voilà, le fil des événements survenus en plus de 45 ans à la Cité des Retraités. Durant ce temps, les administrateurs et gestionnaires ont œuvré avec les nombreux bénévoles pour d'offrir de belles activités pour les résidents. D'ailleurs, à chaque année, durant la Semaine du bénévolat, la Cité des Retraités souligne les efforts de ces bénévoles lors d'un souper. Le bénévolat est une seconde nature pour les résidents de la Cité.

Mais surtout, tous gardent en tête la vision des fondateurs, soit « ***un milieu où il fait bon vivre*** ».



Ce logo représente une colonne supportant le poids des années qui fait référence aux générations montantes : les petits-enfants, les enfants et les aînés.

Les ronds inachevés illustrent le courage des fondateurs qui ont poursuivi leur rêve sans jamais plier l'échine. Une inspiration pour les jeunes adultes d'aujourd'hui et demain.